

# Compte-rendu de l'assemblée générale 2021 de l'association « Gétigné Collectif »

Samedi 14/02/2021

Association « Gétigné Collectif »

Siège social au 19 le bois de la roche, Gétigné

Nombre de membres présents : 22

Le samedi 14 Février 2021, les membres de l'association Gétigné Collectif sont réunis dans la salle de la Villa Bellevue à Gétigné en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la présidente datée du 21 Janvier.

## Table des matières

Ordre du jour :.....	1
Présentation des points forts des statuts.....	2
L'objet.....	2
Membres/adhérents.....	2
Décision par consentement.....	2
Règlement intérieur.....	2
Bureau.....	3
Bilan 2020 - Prises de parole des 6 élus municipaux.....	3
Bilan financier.....	11
Equipes.....	13
CERCLES thématiques de soutien aux élus .....	14
Résolutions & votes au consentement :.....	15
Prochaines échéances.....	15

## Ordre du jour :

- Présentation des points forts des statuts
- Présentation des organes de l'association (bureau et conseil d'administration) ainsi que chaque rôle
- Retour sur l'année passée, interventions des 6 élu·e·s GC sur l'exécution de leur mandat, retour sur les projets et commissions, présentation des comptes
- Discussions autour des projets déjà commencés ou à venir
- Élections du bureau et Conseil d'administration

### Présentation des points forts des statuts

Les statuts ayant été déposés en préfecture récemment, un temps d'information et d'explication à l'ensemble des membres est pris.

#### L'objet

- proposer des mesures concrètes à destination des élu·e·s, issues d'une concertation citoyenne et d'un éclairage scientifique, technique, financier et réglementaire ;
- développer tout projet basé sur le lien social et l'économie locale dans une démarche participative inscrivant la Commune de Gétigné dans la transition écologique ;
- créer une communauté d'entraide, de solidarité, de mise en réseaux et de mutualisation de ressources, de services et de moyens ;
- animer des événements et des temps d'échange autour des enjeux sociétaux et environnementaux afin d'informer, sensibiliser et alimenter une réflexion collective sur les transitions possibles ;

#### Membres/adhérents

L'association se compose de membres adhérents, personnes physiques ou morales à jour du paiement de leur cotisation annuelle, dont le montant est voté lors de l'Assemblée Générale. Les mineurs peuvent adhérer à l'association sous réserve d'un accord tacite de leurs parents. Ils sont membres à part entière de l'association. Les membres adhérents sont considérés comme membres actifs, susceptibles de prendre part au bureau de l'association

#### Décision par consentement

Les libertés d'expression et débats sont de règle. Les membres de l'association s'efforceront de prendre les décisions la concernant par consentement dans l'objectif d'inclure l'opinion de chacun. Le consentement est atteint lorsqu'une proposition est largement approuvée et ne rencontre pas d'objection. Contrairement à l'unanimité, le processus de prise de décision par consentement construit sa décision collectivement sans avoir recours au vote.

#### Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi, et le cas échéant sera approuvé par l'assemblée générale. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association. Il n'existe pas aujourd'hui.

## Bureau

Le bureau est composé d'au moins :

1. Un·e président·e
2. Un·e ou plusieurs vice-président·e·s
3. Un·e secrétaire et, s'il y a lieu, un·e secrétaire adjoint·e
4. Un·e trésorier·e, et, si besoin est, un·e trésorier·e adjoint·e.

Ils/Elles sont élu·e·s lors de l'assemblée générale pour une durée d'un an.

## Bilan 2020 - Prises de parole des 6 élus municipaux

Les 6 élus ont pris la parole à tour de rôle pour décrire le rôle de la minorité municipale (et ses limites !) et éclairer leurs périmètres d'action respectifs dans les diverses commissions mises en place par la municipalité. Les participations dans l'AggLOH' ont également été largement évoquées.

### Point sur notre fonctionnement à 6 par Séverine Dollet :

1) réunion du lundi en visio ou réel

Pour préparer le conseil municipal, pour discuter de chaque sujet présenté, ce par rapport à nos valeurs et notre programme, nous nous réunissons. Nous décidons ensemble d'une intervention orale lors du conseil et souvent nous nommons un responsable pour cette intervention, l'un de nous 6, qui préparera son intervention. Nous échangeons sur la nature du vote que nous comptons faire, mais chacun reste entièrement libre de son vote.

Nous faisons aussi le debriefing du conseil municipal précédent, sur les sujets factuellement ou sur notre vécu, nos ressentis, nos émotions. Il est important de nous exprimer même dans nos désaccords les uns par rapport aux autres, pour mieux nous comprendre mutuellement et mieux repartir. Certains lundis nous avons déjà commencé à travailler sur la posture de l'elu, le rôle de l'élue, comment nous l'appréhendons, le vivons, ce que nous mettons dans ce rôle, notamment entre représentation et action. Sur les points de désaccord ou les différences de vision, l'essentiel est de nous accorder sur un fonctionnement qui respecte nos différences et où chacun puisse s'épanouir, sans jugement.

2) Une autre échéance est le respect des délais de livraison de nos articles pour « Get Infos ».

Trouver un sujet et rédiger le texte de la manière la plus consensuelle possible. Cela nécessite parfois pas mal d'allers-retours par mail ou échanges téléphoniques, mais au final nous y arrivons toujours ! Même en dernière minute !

3) Un exemple de sujet qui nous a préoccupé et occupé depuis le début du mandat était « l'Arsenal »,

le chemin bucolique rural menant à la Sèvre à côté du lotissement en cours de construction de l'Arsenal. Devant le manque d'écoute de nos arguments de la part de l'équipe majoritaire sur la fermeture de ce chemin, nous avons communiqué à travers des panneaux et une présence sur site en Septembre. Les promeneurs, indignés, ont souhaité le montage d'une pétition qui sous format papier puis sur « change.org » a réuni bien plus de 1000 signataires. UN « collectif de l'Arsenal » s'est monté pour réunir les énergies de plusieurs communes impactées : Clisson, Gétigné, Cugand...

Nous avons alors rééchangé au Conseil Municipal de Septembre avec Monsieur Guillot et l'équipe majoritaire à ce sujet. Déçus de ne pas pouvoir rouvrir réellement le dossier ensemble et le traiter ensemble, en ouverture totale

avec l'équipe majoritaire, nous nous rappelons régulièrement aux souvenirs de Monsieur le Maire en demandant une alternative plus bucolique et naturelle au chemin artificiel prévu au milieu du lotissement. Il nous promet depuis quelques semaines un retour prompt de l'aménageur ACANTHE sur une solution proposée. Nous avons en tous les cas essayé de montrer à Monsieur Guillot l'importance d'informer, de consulter, de tenir compte de l'intérêt général avant toute décision importante ou impactant les habitudes de vie, le cadre de vie, l'environnement...

#### 4) Et puis nous avons commencé les rdv à l'ATOMIUM

pour préparer avec vous les conseils municipaux. Deux RDV ont eu lieu. Cela a été suspendu par le confinement et le contexte sanitaire actuel mais nous les reprendrons.

Nous avons eu l'honneur de la présence de certains d'entre vous lors de nos réunions du lundi soir, notamment sur des sujets particuliers sur lesquels votre œil de spécialiste était essentiel et Merci pour cela !

Nous aimerions poursuivre ainsi et même vous proposer, si vous avez le souhait d'être présent le lundi soir, de nous le signaler en nous envoyant un mail. Nous ne pouvons pas être trop nombreux surtout si la réunion a lieu en présentiel, mais votre présence est toujours enrichissante et motivante pour nous !



**PAROLE D'ÉLUE**

**Marion BERNARD**  
Professeur  
36 ans

Commissions :

- Enfance jeunesse & affaires scolaires
- Affaires sociales

Déléguée Aggloh!  
Commission Aggloh :

- Collecte des déchets

GÉTIGNÉ COLLECTIF 

« Beaucoup d'émotions vécues durant cette première année : de la joie d'être là et de porter le projet de Gétigné Collectif, de la frustration concernant la pandémie et tout ce que ça bloque, de la fierté concernant le projet d'évolution des tarifs du restaurant scolaire, de embrassement concernant la complexité et l'opacité du fonctionnement de l'agglo, de la déception concernant certaines affaires (agri basching), de la surprise (bon accueil des autres conseillers dans les commissions...) et de l'excitation pour toutes les perspectives qui s'ouvrent devant nous... En espérant que notre position minoritaire ne nous bloquera pas trop !

L'agglo ! C'est un point que j'avais pour ma part sous estimé lors de la campagne municipale. Hors de nous en plus de sujet se jouent à l'agglo. J'ai besoin pour ma part d'être accompagnée sur la connaissance de cette structure et la préparation des conseils !

La commune. Je trouve le travail en commission très intéressant et souvent constructif. L'accueil des autres conseillers est dans l'ensemble bon. J'apprécie ce travail moins protocolaire (que les conseils municipaux) et plus concret. C'est sur cet espace que j'ai l'impression de pouvoir faire à l'avenir évoluer les choses. Le travail dans ma commission cœur de bourg est agréable mais manque selon moi de structuration et de vraie méthodologie. »



« Je souhaite mettre en lumière deux ou trois points (parfois subjectifs) qui préciseront le périmètre de notre pouvoir d'agir dans cette organisation.

L'équipe majoritaire a fait le choix de mettre en place 7 commissions municipales dans lesquelles les adjoints assurent la vice-présidence sur des thématiques liées à leurs délégations.

Ces commissions sont composées exclusivement d'élus. Nous sommes présents en tant qu'élus de la liste minoritaire (1 par commission) et **nous devons cela avant tout à une obligation légale qui impose que toutes les expressions soient représentées.**

Ces commissions ont pour rôle de préparer les dossiers qui seront présentés en conseil municipal. Mais il faut bien avoir à l'esprit que, si toutes les propositions sont possibles dans cet espace, les arbitrages se font dans une instance plus restreinte qu'est le « bureau municipal » (Les 6 adjoints + le maire, ce dernier ayant le dernier mot sur les arbitrages).

Nous sommes donc **loin de notre ambition qui consiste à associer pleinement les citoyens** aux décisions municipales (démocratie participative) et nous avons dû apprendre à composer avec ce cadre classique qui s'appuie de façon quasi exclusive (excessive ?) sur le principe de la représentation.

Selon les commissions, notre tâche est plus ou moins aisée, la conduite est plus ou moins cadrée et nos chances de faire aboutir des projets plus ou moins possible (et il y a plus de moins que de plus...).

Pour être honnête, j'ai parfois le sentiment d'avoir tiré le bon numéro. En effet, dans la commission MAE (Mobilités, Accessibilité et environnement), pilotée par Karine Guimbretière, siègent des conseillers municipaux qui se sont, certes, présentés derrière M. Guillot mais qui ont tout de même une attention sincère sur les questions environnementales et sur les questions d'accessibilité. Il y a même au moins un projet qui s'appuie résolument sur une démarche participative (amélioration dans les villages). Les échanges sont respectueux et les positions de Gétigné Collectif sont prises en compte.

Mais...

**Il reste plusieurs limites qui nous rappellent que nous n'avons pas la même vision :**

- Les commissions ne font que des propositions... les décisions finales restent entre les mains du maire et de ses adjoints dont j'ignore l'influence à titre individuelle. On est loin de la démocratie participative.

- J'ai le sentiment que l'autorité du maire est loin d'être contestée (ce qui est normal dans la mesure où ils se sont présentés sur sa liste) et de fait il ne faut pas se faire trop d'illusions sur des débats « nuancés » lors des délibérations en conseil municipal. Et en tous cas, voir une délibération retoquée en conseil relève, je pense, du phantasme.
- Si nous pouvons nous retrouver sur certains sujets, nous ne sommes pas d'accord sur tout. J'ai notamment repéré 3 points majeurs : nous ne plaçons pas le curseur au même endroit sur la question de l'urgence écologique, la question sociale n'est pas vraiment prioritaire et je suis à peu près sûr que ce serait compliqué si nous avions à traiter des questions sociétales sur le vivre ensemble.

En synthèse, nous pouvons dialoguer de façon respectueuse, parfois être d'accord... **mais il n'y a aucun risque de confusion : nous ne portons pas le même projet politique pour Gétigné.** Il faut faire preuve d'humilité sur notre « pouvoir », essayer de faire avancer les choses tout en restant solides sur nos convictions.

La naissance de l'association est un beau moment. Nous allons pouvoir travailler sur le fond des sujets. Nous allons pouvoir redonner envie aux gens de se réapproprier la question « politique » (au sens noble du terme, je ne parle pas de tambouille politicienne). Si la mise en place prend un peu de temps pour ma part (que les personnes qui se sont inscrites sur les groupes se rassurent, ça arrive), les perspectives doivent maintenir notre enthousiasme.

J'exercerais au mieux ce mandat en faisant tout pour que Gétigné Collectif remporte les prochaines élections (avec ou sans moi, ce n'est pas essentiel). **J'attends le jour où (enfin!) l'ensemble des citoyens seront pleinement associés à la vie de notre commune.** »



**PAROLE D'ÉLUE**

Commission :

- Patrimoine, Aménagement, Urbanisme
- Affaires sociales
- CCAS (Centre communale d'action sociale)
- ADS (Autorisation Droit des Sols)

**Céline DAVID**  
Conductrice de car  
46 ans

GÉTIGNÉ COLLECTIF 

« Cette AG est pour moi une étape très importante que j'attendais avec impatience. Mon engagement en tant qu'élue s'inscrit dans un collectif. Il est né par cette énergie folle qui nous a animé les 2 mois précédents la campagne. J'ai besoin de ressentir ce mouvement, cette force.

Dans les commissions auxquelles je participe, je suis écoutée, je ne me sens pas exclue comme étant l'élue de l'opposition. Cela se passe bien surtout avec les nouveaux élus car certains élus en place depuis longtemps ont quant à eux perdu leur dynamisme... ce qui bloque parfois des décisions.

Les personnes du collectif qui souhaitent me soutenir dans la commission *Patrimoine, Urbanisme, Aménagement* et/ou *les Affaires sociales/CCAS* sont les bienvenues. Je partage déjà avec quelques-un.e.s les compte-rendus de commissions et les sollicite parfois pour des sujets où je suis encore novice. Nous pourrions envisager de réfléchir à

des projets que je soumettrai en commission, voir des projets qui seraient portés par l'association en elle-même. J'ai par exemple envie que nous nous intéressions de plus près au patrimoine historique et culturel de la ville qui est laissé à l'abandon... sous quelle forme ? A nous d'élaborer cela ensemble !»



« Je suis dans la commission association et vie locale, ainsi qu'élus suppléant dans la commission urbanisme et habitat au sein de l'agglomération Clisson Sèvre et Maine.

Au sein de la commission asso, je suis totalement libre d'exprimer mes opinions, le dialogue avec les élus est constructif et ouvert. Mickael Bodet, vice-président de la commission oeuvre pour que toutes les idées s'expriment.

Au sein de l'agglo, avec Gilles Chabas qui est élu titulaire pour la commune et adjoint à l'urbanisme, le dialogue se passe très bien et j'apprends à ses côtés un peu de l'historique de la commune et des travaux en cours. Je peux également m'y exprimer sans retenus.

Les projets en cours sont sur les animations des festivités du 14 juillet, avec une réflexion sur une soirée festive autour du feu d'artifice du 10 juillet avec une soirée populaire.

Un autre dossier porte sur un nouveau cahier des charges à mettre en place pour les illuminations de Noël avec aussi une réflexion sur un temps d'animation autour des fêtes de Noël.

Ce que j'attends de l'asso Gétigné collectif, ce sont des orientations qui vont aiguiller mes interventions et mes votes lors des commissions et conseils municipaux.

Je veux être un relais de l'expression des citoyens et de l'association, toujours avec en tête le socle de valeur commune exprimé lors de la construction de notre liste.

Je souhaite trouver au sein de ce collectif toutes l'expression de l'intérêt général. »





« MES COMMISSIONS : Je suis :

1) Membre de la CCRAP : Commission Culture Communication Relations aux Publics au sein de la Mairie

-Culture : Bibliothèque + Espace Bellevue + Illuminations de Noël,...

Des réunions sont en cours actuellement pour repenser les animations et illuminations autour de Noël, en partenariat avec la commission Animation-Vie Associative.

-Communication : Site web (actuellement en refonte, Celine David travaille avec l'équipe majoritaire et la chargée de communication dessus en ce moment), Get Infos, Support partagé avec Clisson sur la programmation culturelle

-Relations aux Publics : « Rencontres entreprises » qui ont eu lieu en 2020 suite à la crise sanitaire, avec les commerçants, les artisans, et cela donne lieu actuellement au montage, porté par Angelina Bulot, élue majoritaire, d'une association

2) Membre du Comité de Pilotage du Projet « Coeur de Bourg », lancé récemment par la majorité en s'appuyant sur une élue déléguée spécifique : Patricia Mangin-Cazes. Quatre grandes thématiques ont été définies, elles ont été travaillées sur le terrain et lors de réunions par des groupes constitués spécifiquement : Logement- Patrimoine, Environnement, Animation et Commerces, Déplacements. Nous avons signalé l'importance de consulter les citoyens sur ce projet.

3) suppléante au sein de la Commission Enfance- Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération

4) suppléante sur la représentation au sein du Comité de Jumelage avec l'Allemagne-Klettgau

Comment je m'y sens ?

J'ai senti un peu de méfiance au départ, mais c'est mieux maintenant, même si nous n'utiliserions pas forcément les mêmes méthodes pour définir une stratégie et faire nos choix.

Je me sens en tout cas écoutée dans mes questions et remarques.





« **Ambiance générale :**

L'ensemble de mes propos ne visent pas à vous retranscrire la réalité de la vie publique à Gétigné, mais ne sont que le reflet de la perception que j'en ai.

Nous en sommes actuellement à 6 mois effectifs de mandat du fait de l'installation tardive du CM. Ce début de mandat a été pollué par l'attitude de François Guillot qui, voyant qu'il ne pouvait pas nous amadouer, a grossièrement cherché à nous décrédibiliser une première fois avec la pseudo-histoire d'agribashing, puis j'imagine vexé d'avoir dû faire un mea-culpa public, a embrayé sur le problème de la défense du chemin de l'Arsenal en essayant de nous faire passer pour des « Activistes de l'Internationale zadiste ». J'imagine que s'apercevant qu'il faisait fausse route, il s'est désormais calmé et les derniers CM jusqu'en février 2021 ont été plus apaisés ; Il laisse plus la parole à ses adjoints. De notre côté, nous n'avons eu cesse de lui rappeler que nous n'étions pas là contre lui, mais pour représenter et faire valoir les idées que nous avons mises en avant au moment des élections et pour lesquels 44% des votants se sont prononcés.

**Commissions :**

Ayant une expérience dans ce domaine je me suis proposé pour la commission « Finances/Ressources humaines ». J'en suis encore à la découverte de la façon ancienne de travailler et ai commencé à poser quelques questions qui dérangent, notamment de mon point de vue, sur l'absence d'un véritable débat d'orientation budgétaire lors de la commission prévue à cet effet le 18/02/2021; en dehors de Laurence Valton, aucun autre adjoint n'y assistait, ni même François Guillot.

J'en profite pour glisser une explication : la loi française est ainsi faite que par un calcul surprenant, 56% de voix donnent droit à 21 sièges alors que 44% à seulement 6. Vous comprendrez ainsi la difficulté qui est la nôtre à glisser nos idées que je qualifie de progressistes et visant à une plus grande prise en compte de l'ensemble des citoyens notamment sur les questions sociales, ainsi que les aspects touchant à l'écologie. Mais grâce à un travail d'équipe, nous sommes en passe, pour exemple, de réussir à faire avancer l'évolution de la tarification de la restauration scolaire vers plus de progressivité. L'équité par rapport aux revenus des parents est encore lointaine, mais cela est déjà un début. Sachez qu'actuellement, la mairie,

sur un montant unitaire de repas de 6.92€ aide actuellement, avec une différence de 8 centimes, autant les familles aisées (3.45€) que les plus pauvres (3.57€), ce qui nous a paru scandaleux.

Sur la forme, je déplore, en ce qui me concerne, des réunions pas toujours bien cadrées, lors desquels les débats se transforment en conversations croisées et quelque peu inaudibles.

### Conseils municipaux :

Après les débuts très compliqués évoqués précédemment, les CM sont désormais plus animés et sont moins monopolisés par le maire. La majorité complètement atone des premiers conseils commence timidement à animer le débat. Pour notre part, malgré des réponses qui nous sont faites, souvent assez légères et manquant de consistance, nous continuons notre travail de vigilance. Nous sommes confrontés à des dossiers initiés, travaillés et partiellement engagés lors du précédent mandat ; leur étude et une partie de la problématique nous a échappé, et avons donc du mal à évaluer. Ces dossiers sont de moins en moins nombreux. Nous devons reconnaître que les affaires d'une commune ne peuvent pas être closes la veille de l'élection et en redémarrer de nouvelles ensuite. Néanmoins, cela reste pour nous une période compliquée.

### Travail de l'équipe des élus GC :

Je vous rassure d'emblée ; nous formons une équipe assez unie, complémentaire, qui arrive à se mettre d'accord à la fois sur des méthodes de travail et globalement sur le fond des dossiers, même si chacun dispose de sa sensibilité propre et qu'il lui est loisible de l'exprimer.

Nous nous réunissons soit physiquement soit par conférence à distance tous les lundis soir durant environ 1h30 à 2h00. Et il nous est difficile de faire moins. A cela s'ajoutent notre participation aux différentes commissions, les échanges préparatoires formels et informels en amont des réunions sur des sujets que l'un d'entre nous aimerait soumettre au groupe, échanges également de documents d'information et des CR de nos commissions respectives. En clair beaucoup de travail mais qui fait partie de notre rôle. »

## Bilan financier

Voici le tableau des dépenses et recettes à ce jour :

Dépenses	2020	Recettes	2020
Alimentation	0,00 €	Don Chèque	285,00 €
Vin	34,00 €	Don Espèce	422,00 €
déplacement	32,00 €	Subvention	130,05 €
Location de salle	200,00 €	divers	0,00 €
Outils bricolage	0,00 €		
Papetterie	83,82 €		
Communication	262,05 €		
Documentation	24,00 €		

Total 635,87 €

837,05 €

Soit un résultat actuel de +**201,18 €**

## Présentation du portail informatique

Mis en place Leny Bernard et rejoint par Thibaud Toullier et Arnaud Leduc pour répondre aux besoins organisationnels des élus, Les outils numériques déployés sont des [logiciels libres](#) (open source), pleinement respectueux de la vie privée, décentralisés (des [GAFAM](#)) et hébergés en France sur un serveur que nous louons à [OVH](#).

Le collectif se voulant largement accessible et n'étant pas tous égaux devant les outils numériques, l'accès à ces outils se devait d'être facilité. C'est pourquoi une attention particulière a été donnée à ce que les outils choisis soient pleinement opérationnels, ergonomiques, en français et qu'on puisse y accéder facilement depuis [le portail](#) (avec [une authentification unique](#)).

Des boîtes mail ont été créés pour chaque élu-e et membre du bureau ainsi que pour les groupes :

- [elus@getigne-collectif.fr](mailto:elus@getigne-collectif.fr)
  - [marion.bernard@getigne-collectif.fr](mailto:marion.bernard@getigne-collectif.fr)
  - [cyril.allain@getigne-collectif.fr](mailto:cyril.allain@getigne-collectif.fr)
  - [celine.david@getigne-collectif.fr](mailto:celine.david@getigne-collectif.fr)
  - [romuald.poulnais@getigne-collectif.fr](mailto:romuald.poulnais@getigne-collectif.fr)
  - [severine.dollet@getigne-collectif.fr](mailto:severine.dollet@getigne-collectif.fr)
  - [jean-jacques.le-hericy@getigne-collectif.fr](mailto:jean-jacques.le-hericy@getigne-collectif.fr)
- [bureau@getigne-collectif.fr](mailto:bureau@getigne-collectif.fr)
  - [leny.bernard@getigne-collectif.fr](mailto:leny.bernard@getigne-collectif.fr)
  - [gwenola.corre@getigne-collectif.fr](mailto:gwenola.corre@getigne-collectif.fr)
  - [jean-jacques.le-hericy@getigne-collectif.fr](mailto:jean-jacques.le-hericy@getigne-collectif.fr)
  - [cecile.chevalier@getigne-collectif.fr](mailto:cecile.chevalier@getigne-collectif.fr)
  - [anthony.dollet@getigne-collectif.fr](mailto:anthony.dollet@getigne-collectif.fr)
  - [clara.lefevre@getigne-collectif.fr](mailto:clara.lefevre@getigne-collectif.fr)

Le logiciel Nextcloud a également été mis en place permettant le partage et la collaboration de fichiers, la synchronisation des calendriers / événements.

Un travail de documentation a été entamé pour permettre de faciliter l'utilisation de l'outil et sera accessible aux adhérents au printemps 2021.

## Equipes

Suite aux divers besoins remontés par les membres actifs, nous avons présenté chaque équipe et chacun-e a pu se porter volontaire pour rejoindre une équipe.

Voici le récapitulatif :

EQUIPE	Sujets	Qui	Commentaire
<b>Info&amp;Comm</b>	<b>informatique et communication (interne et externe)</b>	<b>Leny, Arnaud, Thibault</b>	<b>Candidat-e-s souhaité-e-s (contacter <a href="mailto:informatique@getigne-collectif.fr">informatique@getigne-collectif.fr</a>)</b>
<b>Structuration/ Organisation/ Gouvernance</b>	Structuration/ Organisation/ Gouvernance <b>collaborative</b>	Leny, Céline	
<b>Conseil Municipal</b>	Animer & motiver pour avoir de la présence GC systématique Amplifier & rapporter : Communiquer sur les dates des conseils et ordre du jour Décrypter le CM et partager un compte-rendu non-officiel	Animation par Laurence	Candidat-e-s souhaité-e-s (contacter <a href="mailto:laurens.neveu@laposte.net">laurens.neveu@laposte.net</a> )
<b>Accueil et développement</b>	Faciliter la rencontre & l'ouverture (actions de visibilité etc) Accueillir & Intégrer les nouveaux membres		Candidat-e-s souhaité-e-s (contacter <a href="mailto:bureau@getigne-collectif.fr">bureau@getigne-collectif.fr</a> )
<b>Lieu</b>	Local pour l'association	Céline	Candidat-e-s souhaité-e-s (contacter <a href="mailto:celine.david@getigne-collectif.fr">celine.david@getigne-collectif.fr</a> )
<b>Actions et évènements</b>		Clara et Mélanie	Idées : randos nettoyages, chantiers participatifs, découverte de la commune

## CERCLES thématiques de soutien aux élus

Les élus ayant rappelé le besoin important d'assistance sur les différentes thématiques qu'ils sont amenés à aborder dans le cadre de leur mandat, des cercles thématiques ont été créés avec les volontaires. Le rôle de cette articulation citoyens/représentants est de faire se rencontrer ces cercles de manière régulière ou ponctuelle, creuser certains sujets, avoir des avis, des éclairages scientifiques, techniques, financiers, réglementaires...

L'animation se fait naturellement par l'élu-e notamment concernant la prise de contacts, l'annonce et la diffusion des sujets, la proposition de sessions mais chaque membre est bien évidemment invité à contacter le reste du cercle thématique de sa propre initiative s'il en ressent le besoin.

Thème	Élu-e référent-e	Volontaires
<b>Enfance, jeunesse et affaires scolaires</b>	Marion	Mélanie
<b>Déchets</b>	Marion	Marie, Mélanie
<b>Social/ CCAS</b>	Marion & Céline	Laurence
<b>Autorisation/ Droits des sols</b>	Céline	<b>Candidat-e-s souhaité-e-s</b>
<b>Mobilité Accessibilité Environnement</b>	Cyril	Mélanie, Clara, Gwenola, Adrien Thénier, Emanuelle
<b>Associations</b>	Romuald	Marie
<b>Patrimoine, Aménagement, Urbanisation</b>	Céline	Clara, Samuel, Adrien + Elus (J-Jacques, Romuald), Emanuelle, Patrice
<b>Culture</b>	Séverine	<b>Candidat-e-s souhaité-e-s</b>
<b>Finances, Ressources Humaines</b>	Jean Jacques	<b>Candidat-e-s souhaité-e-s</b>

## Résolutions & votes au consentement :

Résolution 1/ **Ajout d'un conseil d'administration** dans les statuts : **Adoptée**

Voir nouveaux statuts en annexe

Résolution 2/ **Election du Bureau** :

- Président : Leny Bernard
- Vice-Présidente : Gwenola Corre
- Secrétaire : Anthony Dollet
- Vice-Secrétaire : Clara Lefèvre
- Trésorier : Jean Jacques Le Héricy
- Vice-Trésorière : Cécile Chevalier

Résolution 3/ **Élection du CA** :

Sont élus au conseil d'administration

1. Bernard Leny (Président)
2. Corre Gwenola (Vice-présidente)
3. Le Héricy Jean-Jacques (Trésorier)
4. Chevalier Cécile (Vice trésorière)
5. Dollet Anthony (Secrétaire)
6. Lefèvre Clara (Vice-Secrétaire)
7. David Céline
8. Allain Cyril
9. Baillard Mélanie
10. Leduc Arnaud
11. Capdecomme Marie
12. Neveu Laurence
13. Baudoux Nicole
14. Auvray François

## Prochaines échéances

Dans les semaines suivant l'assemblée générale, le nouveau bureau va réaliser un travail de structuration de l'association et déployer les outils et méthodologies permettant à l'association de fonctionner efficacement.

Les membres du conseil d'administration recevront ensuite une invitation pour se joindre au le premier conseil d'administration organisé par les membres du bureau.

# STATUTS DE GÉTIGNÉ COLLECTIF

## ARTICLE 1 - CONSTITUTION

Il est formé, entre les membres adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

## ARTICLE 2 - DÉNOMINATION

L'association prend la dénomination : GÉTIGNÉ COLLECTIF  
Sous-titré : Écologique Social Solidaire Participatif

## ARTICLE 3 - OBJET

L'association a pour objet de :

- développer tout projet basé sur le lien social et l'économie locale dans une démarche participative inscrivant la Commune de Gétigné dans la transition écologique ;
- proposer des mesures concrètes à destination des élus, issues d'une concertation citoyenne et d'un éclairage scientifique, technique, financier et réglementaire ;
- créer une communauté d'entraide, de solidarité, de mise en réseaux et de mutualisation de ressources, de services et de moyens ;
- animer des événements et des temps d'échange autour des enjeux sociétaux et environnementaux afin d'informer, sensibiliser, et mobiliser une réflexion collective des citoyens sur les transitions possibles ;
- promouvoir des solutions collectives locales et organiser des actions d'intérêt collectif notamment celles visant à amener la commune et ses habitants vers une autonomie alimentaire et énergétique et vers une plus grande équité sociale.

## ARTICLE 4 - MOYENS

L'association assume la représentation de l'ensemble des adhérents auprès des services publics, des municipalités, de l'état et des collectivités locales ainsi qu'auprès des organismes et institutions ayant vocation à s'occuper des questions d'environnement, d'éducation, de patrimoine et d'urbanisme, de culture, de qualité de la vie et de tout autre secteur d'activité ayant une conséquence possible sur la



démocrate ou l'écologie. L'association diffuse l'information sur ces sujets, par tous les moyens appropriés. L'association s'assure de la propriété des labels, marques, logos et sigles créés par l'association dans le cadre de ses activités et se réserve en outre le droit de vérifier l'attribution et l'usage des marques, labels, logos et sigles déposés par ses soins et en son nom.

#### **ARTICLE 5 - PRISES DE DÉCISIONS**

Les libertés d'expression et débats sont de règle. Les membres de l'association s'efforceront de prendre les décisions la concernant par consentement dans l'objectif d'inclure l'opinion de chacun. Le consentement est atteint lorsqu'une proposition est largement approuvée et ne rencontre pas d'objection.

Contrairement à l'unanimité, le processus de prise de décision par consentement construit sa décision collectivement sans avoir recours au vote.

#### **ARTICLE 6 - SIÈGE SOCIAL**

Le siège social est fixé au 19 LE BOIS DE LA ROCHE, 44190 Gétigné. Le siège social peut, sur simple décision du Conseil d'Administration, être transféré en tout autre endroit.

#### **ARTICLE 7 - DURÉE**

La durée de l'association est illimitée.

#### **ARTICLE 8 – COMPOSITION et ADHÉSION**

L'association se compose de membres adhérents, personnes physiques ou morales à jour du paiement de leur cotisation annuelle, dont le montant est voté lors de l'Assemblée Générale. Les mineurs peuvent adhérer à l'association sous réserve d'un accord tacite de leurs parents. Ils sont membres à part entière de l'association. Les membres adhérents sont considérés comme membres actifs, susceptibles de prendre part au bureau de l'association.

#### **ARTICLE 9 - RADIATIONS**

La qualité de membre se perd par :

- A La démission ;
- B Le décès ;
- C La radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité à fournir des explications devant le bureau et/ou par écrit.

#### **ARTICLE 10 - RESSOURCES**

Les ressources de l'association comprennent :

- 1 Le montant des droits d'entrée et des cotisations ;
- 2 Les subventions de l'État, des départements, des intercommunalités & des communes ;
- 3 Toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

#### **ARTICLE 11 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association. Elle se réunit une fois par an. Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour figure sur les convocations. Le président, assisté des membres du bureau, préside l'assemblée et expose la situation morale ou l'activité de l'association. Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) à l'approbation de l'assemblée. L'assemblée générale fixe le montant de la cotisation annuelle. Ne peuvent être abordés que les points inscrits à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement des membres sortants du bureau. Toutes les délibérations sont prises à main levée, excepté l'élection des membres du bureau. Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

#### **ARTICLE 12 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

Si besoin est, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire notamment pour modification des statuts ou la dissolution. Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire. Les délibérations sont validées par les membres présents.

#### **ARTICLE 13 – CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'association est dirigée par un conseil de 14 membres, élus pour 3 années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.

Le conseil étant renouvelé chaque année par moitié, la première année, les membres sortants sont désignés par tirage au sort.

En cas de vacances, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'expiration le mandat des membres remplacés.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les six mois, sur convocation du président, ou à la demande du quart de ses membres.

## **ARTICLE 14 – BUREAU**

Le bureau est composé d'au moins :

- 1 Un.e président.e
- 2 Un.e ou plusieurs vice-président.e.s
- 3 Un.e secrétaire et, s'il y a lieu, un.e secrétaire adjoint.e
- 4 Un.e trésorier.e, et, si besoin est, un.e trésorier.e adjoint.e

Ils sont élus lors de l'assemblée générale pour une durée d'un an.

## **ARTICLE 15 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR / CHARTE**

Un règlement intérieur peut être établi, et le cas échéant sera approuvé par l'assemblée générale. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

## **ARTICLE 16 - DISSOLUTION**

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 12, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif net, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme ayant un but non-lucratif (ou à une association ayant des buts similaires) conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution. L'actif net ne peut être dévolu à un membre de l'association, même partiellement, sauf reprise d'un apport.

## **ARTICLE 17 - LIBÉRALITÉS**

L'association s'engage à présenter ses registres et pièces de comptabilité sur toute réquisition des autorités administratives en ce qui concerne l'emploi des libéralités qu'elle serait autorisée à recevoir, à laisser visiter ses établissements par les représentants de ces autorités compétentes et à leur rendre compte du fonctionnement desdits établissements.

Fait à Gétigné, le 4 Mai 2021

Monsieur BERNARD Leny, président

Monsieur DOLLET Anthony, secrétaire

